

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2023-32

LE VENDREDI NEUF JUIN DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-HUIT HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE, M. David LE GLANIC

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

**PROCURATION** : M. Romuald SEITE donne procuration à M. Philippe BEUGNON

date de convocation : 09/06/2023  
date d'affichage : 01/06/2023

nombre de conseillers :  
en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14  
quorum : 8

**ELECTIONS SENATORIALES- DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DES SUPPLEANTS**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-068 du 23 mai 2023, fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin pour les communes du département du Val d'Oise,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection sénatoriale

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Madame Roxane FOSSE, Monsieur Didier DUFOURMANTEL, Monsieur David LEGLANIC et Monsieur Philippe BEUGNON acceptent de constituer le bureau.

Madame le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Le vote a lieu sans débat, à scrutin secret majoritaire à 2 tours

**Election des délégués titulaires (3) :**

Le dépouillement par deux secrétaires à lieu, les secrétaires sont chargés de comptabiliser.

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 8

Dominique HERPIN-POULENAT	14
Isabelle LEPICIER-CAPUTO	14

Thierry DUBOIS	14
----------------	----

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

**Election des délégués suppléants (3) :**

Ils interviennent en cas de force majeure excusant l'absence des titulaires (maladie, empêchement grave...)

Nombre de bulletins : 14  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Majorité absolue : 8

Roxane FOSSE	14
Flore GAMBIER	14
Christine GIBAUD	14

Sont proclamés élus en qualité de suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.  
Aucun délégué ou suppléant ne fait part de son refus d'exercer sa fonction.  
Le procès-verbal dressé et clos le 9 juin 2023 à 18h40, reprenant toutes les informations relatives à cette élection, sera affiché à la porte de la mairie.

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
Publié le :  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication